CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL ESCALADE UGSEL 2018/19

- **Mercredi 6 février 2019 au Loroux Bottereau – complexe sportif du Zéphir – rue d'Anjou**

  - 12h30 > Accueil de confirmation des inscriptions
  - 13h00 – 16h30 > Grimpe
  - 17h00 > Podium
  - **Pas de pique-nique, ni boisson, ni alimentation dans la salle**
  - **L'utilisation de magnésie en poudre est limitée, utilisez boule ou magnésie liquide**

- **Déroulement**
  - Escalade de type difficulté par équipe de 2 (les 2 doivent faire les mêmes voies)
  - **Possibilité de grimper en tête ou en moulinette**
  - 20 voies de proposées du 4a au 7a
  - Résultats sur l'addition des 4 ou 5 meilleures voies des deux grimpeurs.
  - Point de dégaine mousquetonné ou touché, coefficient selon le niveau de la voie.
  - Juge sur chaque voie, les juges peuvent grimper (prévoir de se relayer).

- **Sécurité**

  - Les élèves doivent assurer en tête ou en moulinette
  - Les benjamins peuvent se faire assurer par des minimes ou des cadets
  - Encordement double nœud du 8 et nœud d'arrêt
  - Assurage : pas de 8 ni de grigris, uniquement tube ou panier

Qualification pour le régional selon le classement au combiné (addition des deux résultats : bloc et difficulté).
Pour cela les équipes ne doivent pas changer sauf certificat médical, qualification exceptionnelle (faire une demande officielle).

Date du régional : mercredi 13 mars 2019 à Cholet

VALIDATION DES JUGES

Depuis 2 ans, nous avons la possibilité de former et valider des jeunes juges officiels. Une page spéciale escalade a été rajoutée au livret de formation du jeune officiel UGSEL, les jeunes peuvent donc juger à un championnat de France, et pour les lycéens, récolter les 16 points au bac en cas de réussite.

- Formation théorique : elle a été organisée au niveau régional en octobre
- Formation pratique lors des championnats départementaux et régionaux : présence d'enseignants qui supervisent et conseillent les jeunes juges apprentis
- Validation lors des championnats de France (passage d'un écrit et pratique)
- Seul les élèves qui auront jugé aux championnats départementaux et régionaux pourront juger au national.
- Les élèves souhaitant juger mais n'ayant pas suivi la formation théorique peuvent s'inscrire dans la limite des places disponibles.